

L'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

en bref

Rencontre des "Lemelin" à l'île

SAINT-FRANÇOIS — Les 30 familles Lemelin qui habitent toujours d'île d'Orléans seront les hôtes demain, de leurs homonymes de toutes les parties du Canada, du New Hampshire, du Connecticut et de la Floride. On procédera alors au dévoilement d'un monument en hommage à l'ancêtre Jean Lemelin, venu au Canada en 1680. La cérémonie aura lieu à 17h à 1442 chemin Royal. Dans les heures qui précéderont cette fête, les familles Lemelin participeront à une messe concélébrée et assisteront à un spectacle donné par la chanteuse Christine Lemelin.

Descente de la rivière

MATANE — C'est dimanche le 24 juin, dans le double cadre du Festival de la crevette et de la Saint-Jean-Baptiste, qu'aura lieu la désormais traditionnelle descente de la rivière Matane. Le départ sera donné à 9h, alors que l'arrivée des premiers canots est prévue pour environ 15h au bassin du parc des îles.

Fête nationale

SEPT-ÎLES — Le député de Duplessis a adressé un message à ses concitoyens à l'occasion de la fête nationale des Québécois. Selon M. Perron, les Québécois et les Québécoises ont de plus en plus le goût du Québec, le goût de s'affirmer dans ce pays et c'est le 24 juin qu'ils ont choisi pour le démontrer.

Rencontre internationale

MONT SAINT-PIERRE — Pour la seconde année consécutive, une grande rencontre internationale de deltaplane se tiendra à Mont Saint-Pierre, du 22 juin au 2 juillet. Durant dix jours, la fête du vol libre offre à ses visiteurs une foule d'activités: concerts, expositions, théâtre, et bien sûr, du vol libre à volonté, pour les amateurs comme pour les pros.

Feu vert à Schefferville

SHEFFERVILLE — La ville de Schefferville pourra améliorer ses 15 milles de rues, puisque le Conseil du trésor du Québec a finalement approuvé le transfert d'une somme de \$825.000 initialement prévue dans l'entente Canada-Québec pour la construction de 125 logements. Le député Denis Perron, qui est intervenu personnellement en faveur de Schefferville auprès du Conseil du trésor, a reconnu qu'un tel transfert était peu fréquent mais qu'il fut approuvé en raison de l'isolement des contribuables de Schefferville. Cette ville du Nouveau-Québec demandait depuis plusieurs mois que ses rues soient refaites; ces rues, construites il y a 20 ans, furent souvent rapiécées avec du ciment et faisaient vraiment pitié, selon le maire de Schefferville, M. Charles Bégin.

Elle a "osé" beaucoup

THERFORD MINES — De toutes les villes du Québec, Thetford Mines est celle qui a bénéficié le plus largement du programme OSE lancé par le gouvernement du Québec. Elle a reçu une subvention par capita de \$11.50 alors que la moyenne à l'échelon provincial se situe à \$5.20. Thetford a obtenu \$236.831 en subventions, soit \$105.331 pour l'aménagement d'ateliers pour le service des travaux publics, \$96.500 pour l'érection d'un stade, et \$35.000 pour l'aménagement de bureaux.

Subvention à Saint-Lambert

SAINT-LAMBERT — Le service de main-d'œuvre du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a accordé une subvention de \$50.402 à la Commission des loisirs de Saint-Lambert de Lauzon, dans le comté de Beauce-Nord, dans le cadre de son programme d'aide au travail (PAT). Ce subside est utilisé à l'aménagement de parc et de pistes à Saint-Lambert et permettra à dix personnes dont huit bénéficiaires d'aide sociale de travailler durant vingt et une semaines. Les salariés de ce projet qui durera du 4 juin à la fin du mois d'octobre 1979 voient à niveler et nettoyer un terrain pour le préparer à recevoir du matériel de loisirs. Ils aménageront ensuite des pistes et pelouses, un terrain polyvalent pour le soccer et le football, une aire de jeux pour les jeunes enfants, un terrain de pétanque, de volleyball, une aire de repos et une aire de pique-nique.

Aménagement au lac de l'Est

THERFORD MINES — L'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est Inc. à Thetford Mines, dans le comté de Frontenac, a reçu une subvention de \$44.177 du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec pour l'aménagement de sentiers qui entourent ce lac. Le subside a été accordé dans le cadre du programme d'aide au travail (PAT), du service de main-d'œuvre du ministère en question. Selon les normes prescrites dans le cas des projets PAT, sept des salariés employés dans ce projet seront des bénéficiaires d'aide sociale.

Exposition au Cabestan

SEPT-ÎLES — Mme Cécile Garneau, de Sept-Îles, exposera ses émaux au café communautaire Le Cabestan, les 27, 28, 30 juin et 1er juillet, à Sept-Îles. Notons que l'exposition sera décrochée le 29 juin pour laisser libre cours à la nuit du Cabestan.

Regroupement

SAINT-GEORGES — Plusieurs maisons de courtage de la Rive-Sud de Québec viennent de fusionner leurs bureaux dans le cadre d'un programme de regroupement qui doit leur permettre d'être plus efficaces, selon le président de la nouvelle compagnie, M. Roger Gagnon. L'entreprise désormais connue sous le nom de Gagnon, Chabot, Labrecque et associés inc. s'est également joint au groupe IMS du Canada. Cette association avec les courtiers membres du groupe permettra à l'entreprise de compter sur un pouvoir d'achat très important et de profiter de l'expérience de plus de 1500 courtiers répartis à travers l'Amérique du Nord. L'affiliation permet de plus aux courtiers membres, de bénéficier d'un service de formation permanent.

La SHQ construira 300 logements pour les personnes à la retraite

RIMOUSKI — La Société d'habitation du Québec prévoit la mise en chantier de 300 logements destinés aux personnes retraitées, au cours de son exercice financier 1979-80, dans la région du Bas-St-

Laurent et de la Gaspésie.

Dans la circonscription des Îles-de-la-Madeleine, l'Étang-du-Nord et Fatima doivent réaliser 15 logements chacune. Dans

Gaspé, Grande-Vallée et Rivière-au-Renard en réaliseront chacune 12, tout comme Ste-Thérèse-de-Gaspé et Newport.

Les nouveaux logements construits à St-Jean-Vianney et St-René seront destinés à des familles.

Dans le comté de Matapédia, Causapsal et St-Gabriel projettent 15 logements et Val-Brillant ainsi que Ste-Angèle chacune 10. Dans le comté de Matane, St-Luc, Baie-des-Sables, St-Jean-Baptiste-Vianney et St-René doivent en réaliser chacune 10 et Cap-Chat, 20.

Dans la circonscription de Rimouski, Biencourt doit réaliser 13 unités de logements, Ste-Blainie 20 et St-Narcisse, 15. Enfin, dans Bonaventure, on prévoit la mise en place de 10 logements à Matapédia, Caplan, St-Siméon et Saint-François et de 20 à Maria.

Québec Téléphone s'installera sur la rue Québec

par Gilles OUELLET du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — La compagnie Québec Téléphone investira \$1.5 million pour la construction d'un centre d'entreposage, d'un garage et des bureaux, à Sept-Îles; l'immeuble s'élèvera sur un terrain que la compagnie avait déjà loué et qu'elle a décidé d'acheter sur la rue Québec.

Le gérant général à l'exploitation pour Québec Téléphone sur la Côte-Nord, M. Robert Duchesne, a annoncé cette nouvelle, mercredi midi, au cours d'une rencontre avec la presse à Sept-Îles.

Sur un terrain de 115.000 pieds carrés, Québec Téléphone construira un édifice couvrant 20.000 pieds carrés de plancher. Le gérant général a expliqué que l'entreprise gardera son centre de service d'une superficie de 10.000 pieds carrés qu'elle possède sur la rue Otis, et maintiendra son bureau des ventes sur le boulevard Laure.

Cette annonce met un terme aux discussions entretenues ces derniers mois concernant l'emplacement que retiendrait Québec Téléphone pour la construction de cet édifice.

Initialement, cette compagnie songeait à bâtir un complexe de quelque \$2.3 millions dans le parc industriel de Sept-Îles; après étude, selon M. Duchesne, il s'avérera que le parc industriel, situé à quatre milles à l'ouest de la ville, ne rencontrait pas

les exigences de l'entreprise. "Cette option annulait les avantages d'acheter un terrain à \$0.25 le pied carré", a affirmé M. Duchesne. La compagnie s'est clairement expliquée à ce sujet avec le conseil municipal, a dit le gérant général.

Puis, Québec Téléphone a étudié un terrain situé dans le secteur du futur garage municipal, dans le prolongement de la rue Leventoux et du boulevard des Montagnais. En raison de la nature du sol, il en aurait coûté jusqu'à \$200.000 de plus à l'entreprise pour construire son immeuble comparativement au terrain finalement retenu.

Le conseil d'administration de la compagnie a finalement décidé, le 15 juin dernier, d'acheter le terrain de la rue Québec pour l'investissement projeté. Cet investissement est de \$800.000 inférieur aux premières prévisions puisque la compagnie gardera ses installations actuelles.

La construction du nouvel immeuble débutera à l'automne, pour être complétée huit mois plus tard, soit vers le mois de mars 1980, a conclut M. Duchesne.

Notons enfin que les dirigeants de Québec Téléphone recevaient la presse régionale, mercredi, pour présenter le nouveau responsable de l'information et des communications dans l'entreprise, soit M. Denis Courchesne, journaliste de carrière; M. Courchesne sera en poste au siège social de la compagnie, soit à Rimouski.

Négociations qui vont lentement, dit la CSN

RIMOUSKI — Après 12 rencontres de négociations avec la ville et trois séances en présence du conciliateur du ministère du Travail, les négociations entre la cité de Rimouski et ses employés municipaux avancent à pas de tortue, selon la CSN.

En effet, d'après un communiqué, les parties n'ont pas encore réussi à régler l'échelle salariale 1978 des employés de bureau, problème qui relève de la convention échu le 31 décembre 1978. Le principal point en litige est le salaire minimum de cette échelle.

Le syndicat maintient une demande de \$140 par semaine, salaire sur

lequel les parties avaient signé un accord le 23 mai 1978. La ville quant à elle rejette cet accord intervenu en 1978 et présente une offre de \$133.77. Le syndicat considère cette offre indécente par rapport à ce qui se paie dans les autres villes de la région et qui sont toutes de moindre grosseur.

Par exemple, en 1978, le salaire minimum des employés de bureau syndiqués était de: \$177.27 à Rivière-du-Loup, \$180.47 à Trois-Pistoles, \$145 à Mont-Joli, \$183.75 à Amqui.

Quant à la Gaspésie, la ville qui payait le plus bas salaire était Ste-Anne-des-Monts avec \$164.39 alors qu'à Chandler le salaire minimum était toujours en 1978, de \$214.96.



Destination Moscou

Albert Leblanc, de Maria, en Gaspésie, a été photographié au début de cette semaine, lors de son passage à Toronto, en route vers Moscou. Son voyage a débuté à Saint-Jean de Terre-Neuve. Rendu à Vancouver, il prendra l'avion pour se rendre en Asie pour poursuivre son voyage à vélo, avec l'espoir d'arriver à Moscou pour l'ouverture des Jeux olympiques de 1980.

Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE EDMOND
PROJET NO: 79-1001
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD

Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
AVENUE DE L'ÉGLISE SUD
PROJET NO: 79-1000
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD

Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUES CHAMPDRE, CARTIER, CHAUVIN, COLOMBO ET CALAIS
PROJET NO: 79-1006
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD

Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE ESPLANADE
PROJET NO: 1907-79-14
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau du Consultant, LOUIS-PHILIPPE COUTURE & ASSOCIÉS, 1380, BOULEVARD ST-CYRILLE OUEST, QUÉBEC.

Un dépôt de cinquante (\$50) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les vingt (20) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1005, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler · B

Une grève possible le 5 juillet prochain, à la traverse Matane, Baie-Comeau et Godbout

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Alors que le traversier Camille-Marcoux, l'un des deux bateaux assurant la traverse entre Matane, Baie-Comeau et Godbout, s'apprête à entrer de nouveau en service après avoir été immobilisé pendant près d'un mois et demi à Sorel, voilà que la traversée pourrait maintenant être interrompue complètement par une grève des officiers et des mécaniciens.

Le contrat liant les officiers et mécaniciens affiliés au Syndicat international des marins (SMOU) à la Société des traversiers arrive à échéance le 30 juin prochain. Dernièrement, le syndicat faisait parvenir à la société un avis selon lequel la grève pourrait être déclenchée le 5 juillet prochain.

Rejoint à Québec, le négociateur patronal, M. Jules Lapiere, s'est dit surpris de recevoir un tel avis, alors que, selon lui, les négociations n'ont pas encore véritablement commencé.

Une première rencontre entre les parties a été tenue le 3 mai dernier. Après examen des demandes syndicales, M. Lapiere ne voit pas de point de mécontente qui puisse justifier le recours à la grève.

Le porte-parole du syndicat, M. Gilbert Gauthier, admet qu'il n'y a encore eu aucune négociation, mais en impute la faute au ministère des Transports qui aurait fait la sourde oreille à toutes les demandes de rencontre.

Les deux parties doivent maintenant se rencontrer à Québec les 28 et 29 juin prochain, et à Matane les 2, 3, 4 et 5 juillet.

"Nous attendons de voir l'attitude de la société", a déclaré M. Gauthier qui s'est par ailleurs dit quelque peu inquiet à cause de la façon dont la société a négocié avec les matelots du traversier l'an dernier. "Une négociation à reculons", précise-t-il, la société étant selon lui revenue sur des droits acquis.

A moins d'un changement d'attitude, a-t-il conclu, la grève sera déclenchée le 5 juillet.

Rappelons qu'en 1978, la grève avait immobilisé les traversiers pendant près de 6 mois, ce qui aurait

coûté près de deux millions de dollars à la région, au dire du commissaire industriel de Matane, M. Réal Patry. Si une nouvelle grève devait survenir à l'aube de la saison touristique, ce serait catastrophique, a-t-il ajouté.

Autre négociation

Parallèlement à la négociation avec le Syndicat des marins, la Société des traversiers poursuit des négociations avec les employés de terre, affiliés à la CSN.

Leur contrat arrive lui aussi à échéance le 30 juin. Il n'y a cependant eu aucune négociation, et aucune rencontre n'est encore prévue.

Il semble que ce retard soit dû à la volonté de la Société des traversiers de négocier séparément avec les employés de Matane, alors que le syndicat voudrait une négociation commune avec les employés des traverses de Lévis et de Sorel.

A ce jour, le gouvernement aurait accepté que les salaires et le régime de retraite soient négociés à la table du Front commun, à Québec, mais il entendra que les clauses restantes soient l'objet d'une entente séparée.

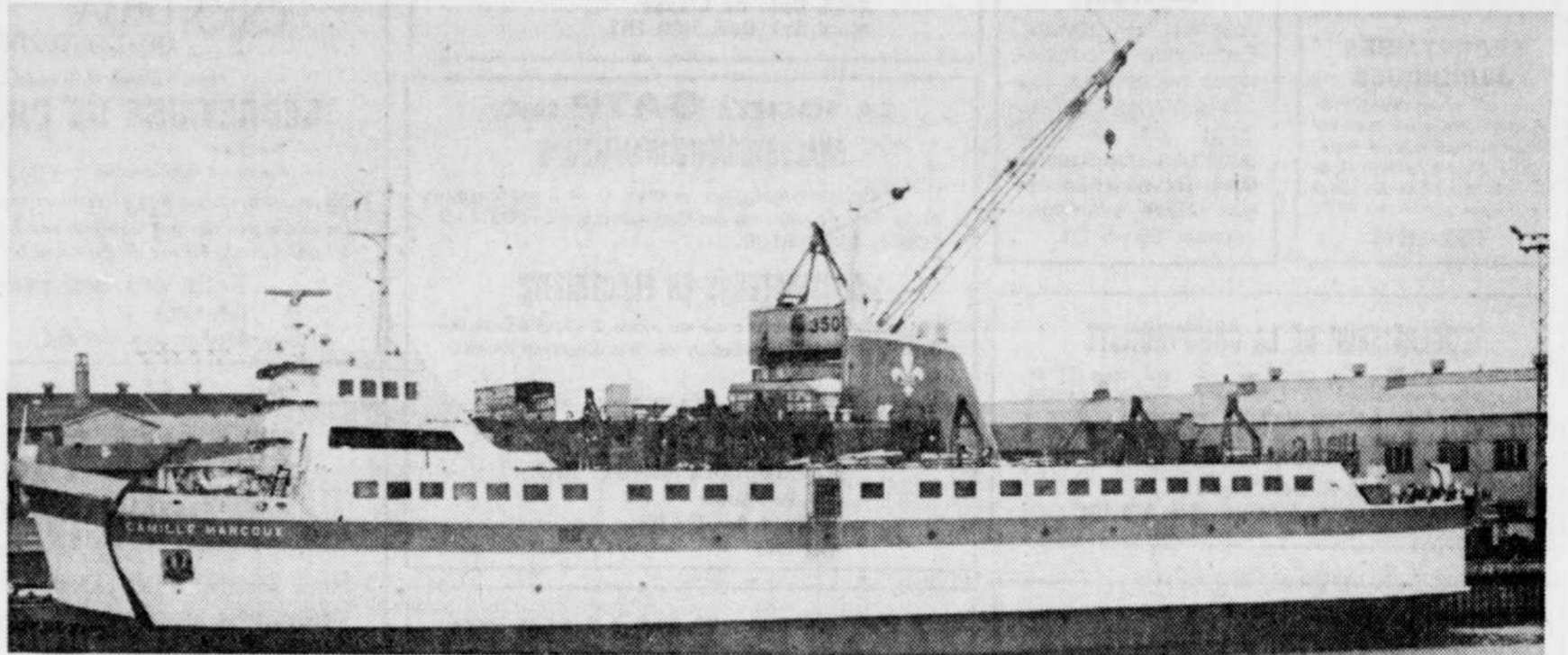
Pour forcer la main au gouvernement, le syndicat avait déclenché un arrêt temporaire de travail le 7 juin dernier. Selon le négociateur syndical, M. François Gagnon, une grève générale n'est pas à envisager pour le moment, mais d'autres moyens de pression seront utilisés plus tard au cours de l'été.

Retour du Camille-Marcoux

A tout événement, la traverse Matane-Baie-Comeau-Godbout retrouve aujourd'hui le Camille-Marcoux, immobilisé à Sorel depuis le 10 mai.

Le traversier ne devait passer qu'une quinzaine de jours à Sorel, mais les arrêts de travail sporadiques, puis la grève générale aux chantiers de Marine Industrie l'auront finalement immobilisé près d'un mois et demi.

Entre-temps, le Sieur-d'Amours assurait seul un service forcé diminué. Le Camille-Marcoux devait quitter Sorel hier en soirée, si bien que le service régulier pourrait reprendre dès aujourd'hui ou au plus tard demain.



Après un mois et demi d'absence, le Camille-Marcoux revient en service.

Subventions à 8 entreprises

par Michel DAVID
du bureau du Soleil

MATANE — Huit entreprises de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent recevront du ministère de l'Expansion économique régionale du Canada (MEER) des subventions totalisant \$600.000 pour des projets d'investissement de l'ordre de plus de trois millions de dollars qui créeront 68 emplois.

Ces subventions, rendues publiques, hier, à l'hôtel de ville de Matane, font partie d'un ensemble de subventions totalisant plus d'un million de dollars accordé à 14 entreprises manufacturières de la région désignée du Québec, pour la réalisation de projets industriels dont on attend la création de 155 emplois et des investissements de l'ordre de 5,2 millions de dollars.

Les entreprises subventionnées sont les suivantes:

Béton provincial Limitée, de Matane, recevra une subvention de \$332.000 pour l'agrandissement de son usine où l'on entreprendra la fabrication de nouveaux produits, à savoir des blocs et des bordures de rue en béton. Ce projet devrait amener la création de 20 emplois et des investissements de l'ordre de 1,9 million de dollars.

Les produits Marin Korman Inc. recevra une subvention de \$122.800 pour l'implantation, à Grosse Roche, dans le comté de Matane, d'un établissement où l'on transformera de la nourriture pour visons. Ce projet devrait amener la création de 15 emplois et des investissements de l'ordre de \$514.000.

M. Arsène Gauthier ou une compagnie à être incorporée) recevra une subvention de \$54.200 pour l'implantation, à Saint-Damase dans la Matapédia, un moulin de sciage et de rabotta-

ge. Ce projet devrait amener la création de 20 emplois et des investissements de l'ordre de \$148.000.

La boulangerie régionale des Îles Inc. de Lavernière, ou Îles de la Madeleine, recevra une subvention de \$26.600 pour l'agrandissement de sa boulangerie. Ce projet devrait amener la création de deux emplois et des investissements de l'ordre de \$144.000.

M. André Boucher (pour une compagnie à être incorporée) recevra une subvention de \$25.800 pour l'implantation, à Matane, d'une manufacture de portes et fenêtres. Ce projet devrait amener la création de 4 emplois et des investissements de l'ordre de \$97.000.

Les productions agricoles BDM limitée recevra une subvention de \$18.750 pour l'implantation, à Carleton, d'une usine où l'on entreposera des pommes de terre à température contrôlée. Ce projet devrait amener la création de deux emplois et des investissements de l'ordre de \$137.000.

Egide Jean inc. de Rimouski, recevra une subvention de \$10.000 pour l'agrandissement de son usine où l'on fabrique des produits en métal. Ce projet devrait amener la création de trois emplois et des investissements de l'ordre de \$50.000.

L'Imprimerie du golfe Inc. de Rimouski, recevra une subvention de

\$9.000 pour l'agrandissement de son imprimerie. Ce projet devrait amener la création de deux emplois et des investissements de l'ordre de \$45.000.

Un dépliant

La ville de Matane a profité de l'occasion pour lancer son nouveau dépliant publicitaire qui, sous le double thème "Matane, c'est beau y vivre" et "Matane, c'est beau y travailler", présente, sous la forme d'un dépliant en couleurs, les attraits susceptibles d'y attirer les investisseurs: localisation géographique, principaux éléments propices à l'industrie, de même que le Festival de la crevette et la pêche au saumon.

Cap-Chat élira un maire en septembre

par Michel DAVID

CAP-CHAT — Conformément à la loi des cités et villes, les citoyens de la municipalité de Cap-Chat seront appelés à élire un nouveau maire le premier dimanche de septembre.

C'est le 14 juin dernier que le conseil municipal rendait publique la lettre de démission du maire sortant, M. Gérard Côté. Tout en disant regretter les désagréments que sa démission pourrait occasionner, M. Côté indiquait qu'il agissait de la sorte sous les conseils de son médecin.

Le maire Côté ayant été élu aux élections générales de novembre 1977,

il ne saurait être question d'attendre les prochaines élections, dans un peu plus de deux ans, pour le remplacer.

Un avis d'élection sera donc donné d'ici la première semaine de juillet. Les citoyens désireux de se porter candidats auront ensuite jusqu'au dernier dimanche du mois d'août pour le faire. Les élections auront lieu une semaine plus tard.

avis légaux

COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné, qu'à une session régulière des Commissaires d'école pour la municipalité scolaire de L'Islet-Sud dans le comté de L'Islet, P.Q., tenue au Centre Administratif, Ecole St-Joseph, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q., le 11 juin 1979, il a été résolu que: Les Commissaires d'école de la Commission scolaire L'Islet-Sud s'obligent à contracter un emprunt maximal de \$51.597 en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 10% l'an, et à réaliser le dit emprunt au moyen d'obligations, pour financer les dépenses d'immobilisation 1979-80. Dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, tout contribuable intéressé pourra prendre connaissance du texte intégral de la résolution d'emprunt au bureau de la Commission scolaire L'Islet-Sud, rue du Collège, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q. Claude Ouellet, Dir. gén., Commission scolaire L'Islet-Sud, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q. Donné à St-Pamphile le 18e jour de juin 1979.

2e publication COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC PERMIS No. Q-000407 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE 100, rue Racine est Chicoutimi, Québec G7H 1R1

AVIS requérant

PRENEZ AVIS que T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant, savoir: Permis saisonnier - catégorie économique Service: Transport des membres du corps de tambours et clairons "Les Métropolitains de Chicoutimi Inc." de Chicoutimi à Jonquière, Québec, Verdun, Dolbeau, Frontières, États-Unis, Charlesbourg, Mistassini, Terrebonne, Lachute et LaTouque et Grand-Mère suivant la cédule déposée au dossier de la commission.

Durée: Du 29 juin au 2 septembre 1979. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis. QUEBEC, ce 21 juin 1979. BHERER, BERNIER, COTE, OUELLET, HOULE, CANTIN & POLIQUIN, avocats 580, rue Grand-Allée est Suite 140 Québec G1R 2K3 "Procureurs de la requérante" (N/dossier: 4-79-0386)

Un week-end de rêve pour \$28.50 par personne. Et gratuit pour les enfants.

Notre forfait de \$28.50 par personne comprend le logement en chambre double pour 3 jours et 2 nuits. Il n'y a aucun supplément pour les enfants qui partagent la chambre de leurs parents, peu importe leur âge. Le stationnement et le service de navette entre l'aéroport et l'hôtel sont également gratuits. Vous avez à votre disposition une piscine chauffée à l'année, un club de santé muni de toutes les installations nécessaires et une chambre luxueuse avec téléviseur couleur, cinéma en circuit fermé et bar-réfrigérateur libre-service. Et pour seulement \$46.50 par personne, logement en chambre double, vous avez droit en plus à certains repas, dont notre délicieux brunch du dimanche.

Montréal Aéroport

Notre nom dit tout. Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage, n'importe quel hôtel Hilton au Québec, ou encore avec le service de réservations Hilton. Offre assuétie à la disponibilité des chambres.

FLORSHEIM

vous invite
DES DEMAIN
à sa
VENTE
SEMI-ANNUELLE

des réductions de
20% à 50%

FLORSHEIM

Place Québec, 523-4711
Place Laurier, 658-8845

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

en bref

Rencontre des "Lemelin" à l'île

SAINTE-FRANÇOIS — Les 30 familles Lemelin qui habitent toujours d'île d'Orléans seront les hôtes demain, de leurs homologues de toutes les parties du Canada, du New Hampshire, du Connecticut et de la Floride. On procédera alors au dévoilement d'un monument en hommage à l'ancêtre Jean Lemelin, venu au Canada en 1680. La cérémonie aura lieu à 17h à 1442 chemin Royal. Dans les heures qui précéderont cette fête, les familles Lemelin participeront à une messe concélébrée et assisteront à un spectacle donné par la chanteuse Christine Lemelin.

Descente de la rivière

MATANÉ — C'est dimanche le 24 juin, dans le double cadre du Festival de la crevette et de la Saint-Jean-Baptiste, qu'aura lieu la désormais traditionnelle descente de la rivière Matané. Le départ sera donné à 9h, alors que l'arrivée des premiers canots est prévue pour environ 15h au bassin du parc des îles.

Fête nationale

SEPT-ÎLES — Le député de Duplessis a adressé un message à ses concitoyens à l'occasion de la fête nationale des Québécois. Selon M. Perron, "les Québécois et les Québécoises ont de plus en plus le goût du Québec, le goût de s'affirmer dans ce pays et c'est le 24 juin qu'ils ont choisi pour le démontrer".

Rencontre internationale

MONT SAINT-PIERRE — Pour la seconde année consécutive, une grande rencontre internationale de deltaplane se tiendra à Mont Saint-Pierre, du 22 juin au 2 juillet. Durant dix jours, la fête du vol libre offre à ses visiteurs une foule d'activités: concerts, expositions, théâtre, et bien sûr, du vol libre à volonté, pour les amateurs comme pour les pros.

Feu vert à Schefferville

SCHEFFERVILLE — La ville de Schefferville pourra améliorer ses 15 milles de rues, puisque le Conseil du trésor du Québec a finalement approuvé le transfert d'une somme de \$825.000 initialement prévue dans l'entente Canada-Québec pour la construction de 125 logements. Le député Denis Perron, qui est intervenu personnellement en faveur de Schefferville auprès du Conseil du trésor, a reconnu qu'un tel transfert était peu fréquent mais qu'il fut approuvé en raison de l'isolement des contribuables de Schefferville. Cette ville du Nouveau-Québec demandait depuis plusieurs mois que ses rues soient refaites; ces rues, construites il y a 20 ans, furent souvent rapiécées avec du ciment et faisaient vraiment pitié, selon le maire de Schefferville, M. Charles Bégin.

Elle a "osé" beaucoup

THERFORD MINES — De toutes les villes du Québec, Thetford Mines est celle qui a bénéficié le plus largement du programme OSE lancé par le gouvernement du Québec. Elle a reçu une subvention par capita de \$11.50 alors que la moyenne à l'échelon provincial se situe à \$5.20. Thetford a obtenu \$236.831 en subventions, soit \$105.331 pour l'aménagement d'ateliers pour le service des travaux publics, \$96.500 pour l'érection d'un stade, et \$35.000 pour l'aménagement de bureaux.

Subvention à Saint-Lambert

SAINTE-LAMBERT — Le service de main-d'œuvre du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec a accordé une subvention de \$50.402 à la Commission des loisirs de Saint-Lambert de Lauzon, dans le comté de Beauce-Nord, dans le cadre de son programme d'aide au travail (PAT). Ce subside est utilisé à l'aménagement de parc et de pistes à Saint-Lambert et permettra à dix personnes dont huit bénéficiaires d'aide sociale de travailler durant vingt et une semaines. Les salariés de ce projet qui durera du 4 juin à la fin du mois d'octobre 1979 voient à niveler et nettoyer un terrain pour le préparer à recevoir du matériel de loisirs. Ils aménageront ensuite des pistes et pelouses, un terrain polyvalent pour le soccer et le football, une aire de jeux pour les jeunes enfants, un terrain de pétanque, de volley-ball, une aire de repos et une aire de pique-nique.

Aménagement au lac de l'Est

THERFORD MINES — L'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est Inc., à ThetfordMines, dans le comté de Frontenac, a reçu une subvention de \$44.177 du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec pour l'aménagement de sentiers qui entourent ce lac. Le subside a été accordé dans le cadre du programme d'aide au travail (PAT), du service de main-d'œuvre du ministère en question. Selon les normes prescrites dans le cas des projets PAT, sept des salariés employés dans ce projet seront des bénéficiaires d'aide sociale.

Exposition au Cabestan

SEPT-ÎLES — Mme Cécile Garneau, de Sept-Îles, exposera ses émaux au café communautaire Le Cabestan, les 27, 28, 30 juin et 1er juillet, à Sept-Îles. Notons que l'exposition sera dérobée le 29 juin pour laisser libre cours à "la nuit du Cabestan".

Regroupement

SAINTE-GEORGES — Plusieurs maisons de courtage de la Rive-Sud de Québec viennent de fusionner leurs bureaux dans le cadre d'un programme de regroupement qui doit leur permettre d'être plus efficaces, selon le président de la nouvelle compagnie, M. Roger Gagnon. L'entreprise désormais connue sous le nom de Gagnon, Chabot, Labrecque et associés inc. s'est également joint au groupe IMS du Canada. Cette association avec les courtiers membres du groupe permettra à l'entreprise de compter sur un pouvoir d'achat très important et de profiter de l'expérience de plus de 1.500 courtiers répartis à travers l'Amérique du Nord. L'affiliation permet de plus aux courtiers membres, de bénéficier d'un service de formation permanent.

Grève "au moment opportun" aux Industries Valcartier

par J.-Jacques SAMSON

Les employés syndiqués des Industries Valcartier ont massivement rejeté hier, au scrutin secret, les dernières offres patronales pour le renouvellement de leur contrat collectif et donné le mandat à leur comité de négociations de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Les offres patronales ont été rejetées par 99 pour 100 des 555 travailleurs présents à l'assemblée, sur les

850 qu'emploient les Industries Valcartier. La grève est endossée par 92 pour 100 des travailleurs.

Le comité de négociations jugera du "moment opportun" pour ordonner un arrêt de travail à la suite de la rencontre de négociations prévue pour mardi prochain, a expliqué hier au SOLEIL le porte-parole du Syndicat des métaux des Industries Valcartier, M. Jean-Eude Simard. Le droit à la grève légale est acquis depuis le 12 mars. Le contrat collectif est expiré depuis le 31 janvier.

Le comité de négociations avait qualifié les offres patronales mercredi de "ridicules et d'inacceptables" et il en recommandait le rejet aux travailleurs syndiqués. M. Simard reproche à la compagnie d'entretenir des craintes de fermeture de cette division parmi les travailleurs durant la période de négociations pour conclure un contrat collectif à rabais.

Menaces de fermeture

Les Industries Valcartier ont ac-

quis il y a quelques années la division des munitions sportives de la Canadian Industry Limited (CIL). 400 travailleurs oeuvrent. M. Simard reproche à la compagnie d'entretenir des craintes de fermeture de cette division parmi les travailleurs durant la période de négociations pour conclure un contrat collectif à rabais.

Quant à la division des munitions militaires, les Industries Valcartier ont des contrats fermes pour au moins trois ans encore.

Centre d'interprétation

La Société du patrimoine préfère un édifice neuf à une maison historique

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINTE-JOSEPH — La Société du patrimoine des Beauceurons préfère la construction d'un édifice neuf, plutôt que de récupérer un bâtiment à caractère historique, afin d'y loger un centre d'interprétation, du côté de la frontière américaine.

C'est ce qu'a fait savoir, cette semaine, au SOLEIL, Me J.-Claude Morin, président de la Société du patrimoine des Beauceurons, suite à une visite de l'architecte Jean-Gilles Nadeau, responsable de la construc-

tion de cette future maison touristique.

"Ce choix, a déclaré Me Morin, est motivé par des raisons d'éthique, d'économie et de culture qui président aux agissements de notre société, car il semble qu'il faille présenter la Beauce et le Québec avec ce qu'il y a de plus dynamique et de plus moderne."

Selon le président de la Société du patrimoine des Beauceurons, "l'architecture contemporaine de qualité représentative de ce qui se fait de mieux, refléterait davantage une image dynamique du Québec et de la bouillante Beauce."

"Cette solution nous semble aussi préférable, a ajouté Me Morin, parce qu'elle contribue à diversifier et à enrichir le patrimoine que nous constituons aujourd'hui pour l'avenir."

"Elle est aussi préférable, a-t-il dit, parce que nous souhaiterions voir tout cet argent investi pour la conservation de plusieurs bâtiments au lieu de le voir utilisé à la consolidation d'un seul bâtiment, et aussi parce que la dynamisation d'un bâtiment déjà construit et intégré au paysage beauceuron nous semble plus judiciable à la conservation sur place du patrimoine architectural."

Me J.-Claude Morin a été jusqu'à dire "que l'utilisation d'un bâtiment ancien, transplanté sans son environnement traditionnel, entraînerait à coup sûr, des retombées semblables à celles du coûteux parc des Braves, à Drummondville".

"De plus, a déclaré Me Morin, une maison traditionnelle supporterait difficilement les fonctions d'un centre d'interprétation, d'un service d'informations touristiques, des services au public et au personnel, les contingences architecturales, les dimensions et les accès à un tel bâtiment exigent qu'il soit avant tout fonctionnel."

Réald Mercier:

Les Bois-Francis n'attendent pas la venue d'étrangers pour se développer

par Fortunat MARCOUX

VICTORIEVILLE — La région des Bois-Francis n'est pas en perte de vitesse. Si elle appartient à la région administrative n° 4 de la Mauricie, cela ne veut pas dire que son développement socio-économique suit la même courbe que celle des régions de Trois-Rivières, de Shawinigan ou même de Drummondville.

M. Réald Mercier, directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francis, a apporté cette précision au cours d'une session d'information tenue à Victoriaville et laquelle regroupait les agents économiques de la région ainsi que des représentants du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

M. Mercier a fait cette intervention afin de clarifier certains faits suite à la publication en février dernier d'un document de travail intitulé "La situation socio-économique et les possibilités de développement de la région administrative de la Mauricie-Bois-Francis". L'étude faisait état de la stagnation de l'économie.

"Il est inconcevable qu'on mette dans le même sac les Bois-Francis et la Mauricie, alors qu'à plusieurs points de vue ces régions doivent être différenciées. Contrairement à la Mauricie, les Bois-Francis se développent grâce au dynamisme régional. Elles n'ont pas attendu et n'attendent pas la venue de gens de l'extérieur pour développer leur économie", a dit M. Mercier.

Des faits

Le directeur du CDE des Bois-Francis a déclaré que la région de Victoriaville est la plus industrialisée au Québec à cause du secteur manufacturier qui regroupe 33 pour 100 des emplois. Statistiquement à l'appui, il a démontré que la région des Bois-Francis se classait en 1974, par rapport aux autres régions du Québec, au 23e rang pour la population, en 7e place pour le nombre d'entreprises manufacturières (excluant Montréal et Québec), au 14e rang pour les expéditions manufacturières (Montréal et Québec exclus), en 4e place pour le nombre d'entreprises manufacturières per ca-

pita, et au 5e rang pour le nombre d'emplois manufacturiers per capita.

Il a rappelé que \$12.5 millions furent investis en 1978 dans les trois villes d'Arthabaska, de Victoriaville, et de Warwick. Ces investissements qui ont impliqué 21 entreprises, ont créé plus de 300 emplois. Selon lui, 1979 s'annonce encore plus encourageante. Si la région 04 est stagnante, ce n'est certainement pas le cas pour les Bois-Francis", a-t-il noté.

M. Mercier a signalé que les effets désastreux occasionnés par la fermeture du complexe Victoriaville-Furniture ont été compensés par le dynamisme local qui a entraîné la création de 350 emplois plus stables, notamment lors de l'implantation des Industries Victoriaville, de Vic Design, et de Effic.

Il a reconnu que le salaire hebdomadaire moyen de l'industrie régionale est inférieur à celui du Québec "mais, s'est-il empressé d'ajouter, supérieur à celui d'un grand nombre de villes manufacturières comparables comme Granby, Saint-Hyacinthe, et Sherbrooke."

D'autre part, le revenu familial dans les Bois-Francis est l'un des plus élevés au Québec à cause du grand nombre de femmes qui sont sur le marché du travail, cependant que le coût de vie est moindre que celui de Montréal ou Québec où les salaires sont plus élevés.

M. Mercier est optimiste face à l'avenir surtout à cause d'une certaine diversification des investissements industriels. Les secteurs traditionnels comme le vêtement, le bois, et le meuble ont diminué en importance au profit des secteurs de l'alimentation, des boissons, des produits métalliques, et de la machinerie.

Autre fait significatif, selon M. Mercier, est que 90 pour cent des entreprises de la région appartiennent à des gens des Bois-Francis qui, en étant plus impliqués dans le milieu que les sociétés multinationales, investissent les profits dans l'économie régionale.

"Le dynamisme des Bois-Francis est peu connu hors de nos frontières mais cet état de chose va changer. C'est une priorité pour nous", de conclure le directeur du CDE.



Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE EDMOND
PROJET NO: 79-1001
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur égale à une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du géant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du géant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

**SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD**



Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
AVENUE DE L'ÉGLISE SUD
PROJET NO: 79-1000
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur égale à une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du géant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du géant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

**SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD**



Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUES CHAMPDRE, CARTIER, CHAUVIN, COLOMBO ET GALAIS
PROJET NO: 79-1005
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.


Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur égale à une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du géant, 1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du géant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

**SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD**



Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE ESPLANADE
PROJET NO: 1907-79-14
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau du Consultant, LOUIS-PHILIPPE COUTURE & ASSOCIES, 1380, BOULEVARD ST-CYRILLE OUEST, QUÉBEC.

Un dépôt de cinquante (\$50) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les vingt (20) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux d'une valeur égale à une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du géant, 1005, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du géant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

**SERGE MAINGUY, AVOCAT,
GREFFIER,
VILLE DE VAL-BÉLAIR,
1105, AVENUE DE L'ÉGLISE NORD**

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymon

Des parents ont gain de cause contre une commission scolaire

THETFORD Mines — Les parents de la paroisse de Sainte-Marthe ont obtenu gain de cause contre la Commission scolaire de Thetford Mines qui projetait de regrouper dans l'école de leur quartier, en septembre prochain, les classes du deuxième cycle de l'orthopédagogie (55 enfants en difficultés d'adaptation et d'apprentissage).

En effet, les commissaires d'écoles

ont rescindé, cette semaine, la résolution qu'ils avaient adoptée à cet effet, la semaine précédente. Les élèves concernés seront dirigés vers d'autres institutions non encore désignées.

Le 11 juin dernier, 200 parents avaient manifesté leur mécontentement devant les commissaires, allant jusqu'à les prévenir qu'ils garderaient leurs enfants à la maison en septembre prochain si le projet n'était pas

retiré. Selon eux, le regroupement d'un grand nombre de ces élèves en adaptation scolaire dans une même école rend plus difficile le processus d'intégration de ces enfants, et perturbe le climat dans l'école. Malgré les protestations, les commissaires avaient accepté le projet par un vote de 12 contre trois. Ces derniers soutenaient qu'un tel regroupement allait permettre aux enfants concernés de bénéficier des services d'un orthopédagogue

à demi-temps et d'un technicien en éducation physique.

Les commissaires sont revenus sur leur décision en considérant que l'opposition manifestée par les parents nuirait à l'atteinte de l'objectif poursuivi et risquerait de traumatiser les enfants en difficultés et d'alarmer leurs parents. L'acceptation du milieu était une condition essentielle pour la réussite du projet.

Nouvel appui au comité pour l'accès à l'autoroute 40 par la route Gravel

par Gérard ROCHETTE (collaboration spéciale)

CAP-SANTE — La Corporation municipale du conseil de comté de Portneuf veut que le ministère des Transports respecte les plans originaux, en ce qui regarde la réalisation de l'autoroute de la rive nord et plus particulièrement la construction des voies d'accès à la hauteur de la municipalité de Neuville.

Tel était l'essentiel de la position unanime des maires de la région, prise lors de l'assemblée régulière du mois de juin de cette corporation du comté.

C'est dans un document à cette fin, que le conseil du comté de Portneuf fera connaître au ministre Lucien Lessard, la décision prise dans cette affaire.

Cette décision constitue donc un

appui sans condition de tous les maires du comté, aux représentations et démarches entreprises par le comité de citoyens ainsi que par les autorités municipales des localités de Neuville, Pointe-aux-Trembles et Sainte-Jeanne de Pont-Rouge pour obtenir une reconsidération du ministre de la décision prise de ne pas compléter les travaux de construction des voies d'accès, via la route Gravel, dans ce secteur de la région.

Cet appui des maires du territoire constitue également un appui au comité régional de la Chambre de commerce d'industrie et tourisme de la région où on retrouve toutes les forces vives du territoire qui entreprennent le combat dans cette affaire.

Par ailleurs, la position des maires peut être interprétée comme un avis

au ministère de ne pas déroger aux plans originaux de construction de cette voie rapide en ce qui regarde le secteur traversant le territoire de Portneuf. Aucune indication en ce sens ne figure au document devant être expédié au ministre, mais il s'en fallut de peu pour qu'on y fasse mention. Il semble bien que déjà les maires de la région sont sur leur garde, spécialement en ce qui concerne les voies d'accès prévues à la hauteur des localités de Portneuf ville et Portneuf-Station ainsi que Grondines village et Grondines paroisse lesquelles, selon des informations obtenues par LE SOLEIL, seraient éliminées.

La position du conseil de comté de Portneuf est donc une autre étape dans ce dossier qui prend de plus en plus d'ampleur dans toute la région.

Second candidat à la convention libérale dans Beauce-Sud

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Le conseiller Robert Dutil, de Ville Saint-Georges de Beauce, a remis sa démission en tant que coordonnateur général de la finale des Jeux d'été du Québec 1979, pour se porter candidat à la convention du Parti libéral de Beauce-Sud qui aura lieu fort probablement en août prochain, en vue de la prochaine élection complémentaire dans la circonscription de Beauce-Sud.

"Si j'ai décidé de poser ma candidature, a déclaré, hier, M. Robert Dutil, lors d'une conférence de presse tenue à Ville Saint-Georges de Beauce, c'est que je crois être, dans Beauce-Sud, l'une des personnes les plus en mesure de provoquer et de maintenir un ralliement puissant des citoyens qui, comme moi et Claude Ryan, estiment que la souveraineté-association n'est pas la bonne solution à la crise constitutionnelle que traverse actuellement le Canada.

"J'ai de plus, a-t-il dit, une immense confiance en l'ouverture d'esprit du chef du Parti libéral pour en arriver à des solutions plus éclairées et plus réalistes et ceci dans un avenir suffisamment rapproché pour permettre aux Québécois d'en prendre connaissance avant la tenue du référendum sur l'avenir politique du Québec.

"Comme le disait Claude Ryan lors de la rencontre que j'ai eue dernièrement avec lui, a déclaré Robert Dutil, il n'y a rien qui puisse être meilleur pour la démocratie du parti et la démocratie en général qu'une convention équitale entre candidats loyaux et intégrés."

Selon M. Dutil, le Parti libéral de

Beauce-Sud se dirige vers ce genre de convention. Et je tiens à préciser, a-t-il dit, qu'indépendamment du résultat de cette convention, j'appuie la thèse que propose le Parti libéral du Québec.

On rappelle que lundi soir dernier, et tel qu'annoncé dans LE SOLEIL de mardi, le notaire Herman Mathieu, de Saint-Ephrem de Beauce, a remis sa démission en tant que coroner du district de Beauce pour se porter candidat à la convention du Parti libéral de Beauce-Sud.



M. Robert DUTIL

Projet d'aqueduc aux oubliettes

par France DESJARDINS (collaboration spéciale)

PETITE-RIVIERE-SAINT-FRANCOIS — Si plusieurs citoyens de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, ont manqué d'eau l'an dernier, ils risquent d'en être privés pour quelques années encore puisqu'on a définitivement relégué aux oubliettes un projet d'aménagement d'un réseau d'aqueduc, dans cette localité.

C'est à la suite de la pénurie d'eau potable de l'an dernier que le conseil a voulu prendre de plus amples informations auprès du gouvernement quant au prix de l'installation et aux frais de l'entretien. Une étude était donc produite au cours des derniers temps qui a subitement donné espoir aux citoyens. Des ingénieurs de Québec affirmaient que l'installation du réseau coûterait environ \$1,600,000 et que l'entretien nécessiterait des frais d'environ \$20,000 annuels.

"Ce qui est impossible", a souligné dernièrement la secrétaire-trésorière, Mme Clémentine Bouchard, qui a expliqué que la municipalité avait fait produire une étude en 1971 démentant tout à fait les prévisions actuelles: "En 1971, on nous a dit que l'installation d'un réseau coûterait environ \$3 millions, c'est impossible que cela coûte moins cher aujourd'hui même si le gouvernement défraie 75 pour 100 du coût d'installation."

S'il avait été réalisé, le réseau aurait desservi 120 abonnés environ qui auraient dû payer "quelque chose comme \$450 ou \$500 par année" lorsque le gouvernement nous impose une limitation de taxes pour de tels services, a souligné la secrétaire.

Notons que la plupart des citoyens de Petite-Rivière-Saint-François ont des puits et que leurs installations ne leur causent habituellement pas trop de problèmes. Mais la sécheresse de l'été dernier a occasionné des pénuries à cet endroit, comme à Saint-Urbain et dans plusieurs autres municipalités.

avis légaux

COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné, qu'à une session régulière des Commissaires d'école pour la municipalité scolaire de L'Islet-Sud dans le comté de L'Islet, P.Q., tenue au Centre Administratif, Ecole St-Joseph, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q., le 11 juin 1979, il a été résolu que: Les Commissaires d'école de la Commission scolaire L'Islet-Sud s'obligent à contracter un emprunt maximal de \$51,597 en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 10% l'an, et à réaliser le dit emprunt au moyen d'obligations, pour financer les dépenses d'immobilisation 1979-80. Dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, tout contribuable intéressé pourra prendre connaissance du texte intégral de la résolution d'emprunt au bureau de la Commission scolaire L'Islet-Sud, rue du Collège, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q. Claude Ouellet, Dir. gén. Commission scolaire L'Islet-Sud, St-Pamphile, cté L'Islet, P.Q. Donné à St-Pamphile le 18e jour de juin 1979.

2e publication COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC PERMIS No. Q-000407 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE 100, rue Racine est Chicoutimi, Québec G7H 1R1

requérant

AVIS

PRENEZ AVIS que T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant, savoir: Permis saisonnier - catégorie économique Service: Transport des membres du corps de tambours et clairons "Les Métropolitains de Chicoutimi Inc." de Chicoutimi à Jonquière, Québec, Verdun, Dolbeau, Frontière, États-Unis, Charlesbourg, Mistassini, Terrebonne, Lachute et LaTuque et Grand-Mère suivant la cédule déposée au dossier de la commission.

Durée: Du 29 juin au 2 septembre 1979. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis. QUEBEC, ce 21 juin 1979. BHERER, BERNIER, COTE, OUELLET, HOULE, CANTIN & POLIQUIN, avocats 580, rue Grande-Allée est Suite 140 Québec G1R 2K3 "Procureurs de la requérante" (N/dossier: 4-79-0386)

Un week-end de rêve pour \$28.50 par personne. Et gratuit pour les enfants.

Notre forfait de \$28.50 par personne comprend le logement en chambre double pour 3 jours et 2 nuits. Il n'y a aucun supplément pour les enfants qui partagent la chambre de leurs parents, peu importe leur âge. Le stationnement et le service de navette entre l'aéroport et l'hôtel sont également gratuits. Vous avez à votre disposition une piscine chauffée à l'année, un club de santé muni de toutes les installations nécessaires et une chambre luxueuse avec téléviseur couleur, cinéma en circuit fermé et bar-réfrigérateur libre-service. Et pour seulement \$46.50 par personne, logement en chambre double, vous avez droit en plus à certains repas, dont notre délicieux brunch du dimanche.

Montréal Aéroport **Hilton** Notre nom dit tout.

Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage, n'importe quel hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton. Offre assujettie à la disponibilité des chambres.

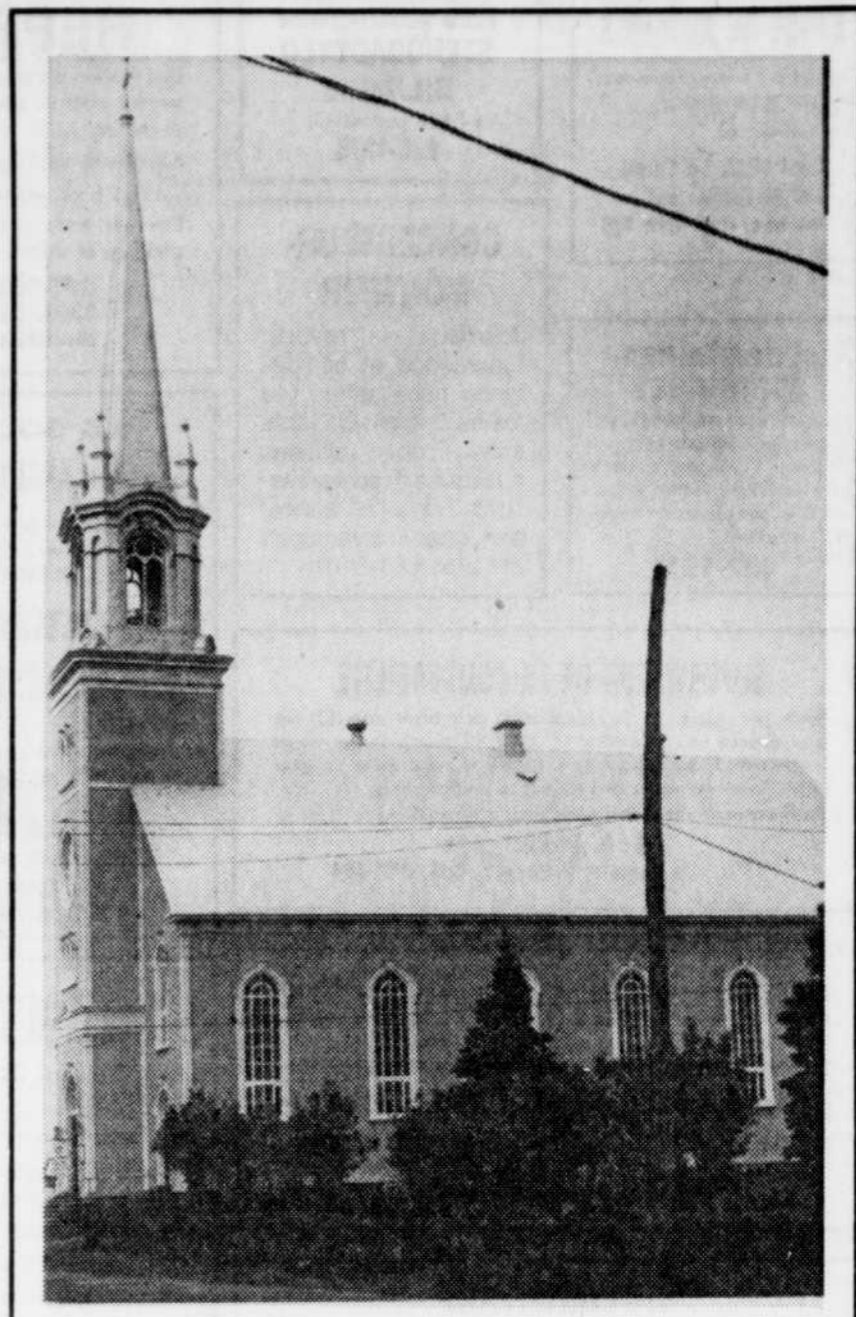
FLORSHEIM

vous invite **DES DEMAIN** à sa **VENTE SEMI-ANNUELLE**

des réductions de **20% à 50%**

FLORSHEIM

Place Québec, 523-4711
Place Laurier, 658-8845



L'église de Notre-Dame de Montauban qui fête cette année le 100e anniversaire de fondation.

Les 100 ans de Montauban

par Gérard ROCHETTE (collaboration spéciale)

NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN — Notre-Dame-de-Montauban, autrefois connu sous le nom de Notre-Dame-des-Anges, fête cette année le 100e anniversaire de sa fondation. Cent ans qui ont vu ce pittoresque village de l'ouest du comté de Portneuf conserver son caractère particulier et rural.

Diverses manifestations marquant cet événement important dans l'histoire de la municipalité se dérouleront du 14 au 28 juillet prochain.

Le comité des fêtes du centenaire, présidé par M. Jules Paquin, patronnera les activités de fins de semaine, tandis que des organismes locaux ont pris charge du programme arrêté durant la semaine.

Tous les secteurs de la vie paroissiale de Notre-Dame se sont vu consacrer une journée. C'est ce qui explique l'importante participation des organismes qui ont tous intégré leurs activités au programme élaboré par le comité du centenaire.

C'est ainsi que l'on tiendra des journées spécialement dédiées aux ancêtres, à l'âge d'or, à la femme, aux gens de métiers, professions et vocations, aux sports aquatiques, etc.

Egalement, des activités spéciales sont au programme notamment la journée olympique, le festival des canotiers, la journée des Chevaliers de Colomb et la journée réservée au secteur de Montauban.

La rive sud Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

en bref

Rencontre des "Lemelin" à l'île

SAINT-FRANÇOIS — Les 30 familles Lemelin qui habitent toujours d'île d'Orléans seront les hôtes demain, de leurs homologues de toutes les parties du Canada, du New Hampshire, du Connecticut et de la Floride. On procédera alors au dévoilement d'un monument en hommage à l'ancêtre Jean Lemelin, venu au Canada en 1680. La cérémonie aura lieu à 17h à 1442 chemin Royal. Dans les heures qui précéderont cette fête, les familles Lemelin participeront à une messe concélébrée et assisteront à un spectacle donné par la chanteuse Christine Lemelin.

Descente de la rivière

MATANE — C'est dimanche le 24 juin, dans le double cadre du Festival de la crevette et de la Saint-Jean-Baptiste, qu'aura lieu la désormais traditionnelle descente de la rivière Matane. Le départ sera donné à 9h, alors que l'arrivée des premiers canots est prévue pour environ 15h au bassin du parc des îles.

Fête nationale

SEPT-ÎLES — Le député de Duplessis a adressé un message à ses concitoyens à l'occasion de la fête nationale des Québécois. Selon M. Perron, les Québécois et les Québécoises ont de plus en plus le goût du Québec, le goût de s'affirmer dans ce pays et c'est le 24 juin qu'ils ont choisi pour le démontrer.

Rencontre internationale

MONT SAINT-PIERRE — Pour la seconde année consécutive, une grande rencontre internationale de deltaplane se tiendra à Mont Saint-Pierre, du 22 juin au 2 juillet. Durant dix jours, la fête du vol libre offre à ses visiteurs une foule d'activités: concerts, expositions, théâtre, et bien sûr, du vol libre à volonté, pour les amateurs comme pour les pros.

Feu vert à Schefferville

SCHEFFERVILLE — La ville de Schefferville pourra améliorer ses 15 milles de rues, puisque le Conseil du trésor du Québec a finalement approuvé le transfert d'une somme de \$825.000 initialement prévue dans l'entente Canada-Québec pour la construction de 125 logements. Le député Denis Perron, qui est intervenu personnellement en faveur de Schefferville auprès du Conseil du trésor, a reconnu qu'un tel transfert était peu fréquent mais qu'il fut approuvé en raison de l'isolement des contribuables de Schefferville. Cette ville du Nouveau-Québec demandait depuis plusieurs mois que ses rues soient refaites; ces rues, construites il y a 20 ans, furent souvent rapiécées avec du ciment et faisaient vraiment pitié, selon le maire de Schefferville, M. Charles Bégin.

Elle a "osé" beaucoup

THERFORD MINES — De toutes les villes du Québec, Thetford Mines est celle qui a bénéficié le plus largement du programme OSE lancé par le gouvernement du Québec. Elle a reçu une subvention par capita de \$11.50 alors que la moyenne à l'échelon provincial se situe à \$5.20. Thetford a obtenu \$236.831 en subventions, soit \$105.331 pour l'aménagement d'ateliers pour le service des travaux publics, \$96.500 pour l'érection d'un stade, et \$35.000 pour l'aménagement de bureaux.

Subvention à Saint-Lambert

SAINT-LAMBERT — Le service de main-d'oeuvre du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec a accordé une subvention de \$50.402 à la Commission des loisirs de Saint-Lambert de Lauzon, dans le comté de Beauce-Nord, dans le cadre de son programme d'aide au travail (PAT). Ce subside est utilisé à l'aménagement de parc et de pistes à Saint-Lambert et permettra à dix personnes dont huit bénéficiaires d'aide sociale de travailler durant vingt et une semaines. Les salariés de ce projet qui durera du 4 juin à la fin du mois d'octobre 1979 voient à niveler et nettoyer un terrain pour le préparer à recevoir du matériel de loisirs. Ils aménageront ensuite des pistes et pelouses, un terrain polyvalent pour le soccer et le football, une aire de jeux pour les jeunes enfants, un terrain de pétanque, de volley-ball, une aire de repos et une aire de pique-nique.

Aménagement au lac de l'Est

THERFORD MINES — L'Association sportive et de bienveillance du lac de l'Est Inc., à ThetfordMines, dans le comté de Frontenac, a reçu une subvention de \$44.177 du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec pour l'aménagement de sentiers qui entourent ce lac. Le subside a été accordé dans le cadre du programme d'aide au travail (PAT), du service de main-d'oeuvre du ministère en question. Selon les normes prescrites dans le cas des projets PAT, sept des salariés employés dans ce projet seront des bénéficiaires d'aide sociale.

Exposition au Cabestan

SEPT-ÎLES — Mme Cécile Garneau, de Sept-Îles, exposera ses émaux au café communautaire Le Cabestan, les 27, 28, 30 juin et 1er juillet, à Sept-Îles. Notons que l'exposition sera décrochée le 29 juin pour laisser libre cours à "la nuit du Cabestan".

Regroupement

SAINT-GEORGES — Plusieurs maisons de courtage de la Rive-Sud de Québec viennent de fusionner leurs bureaux dans le cadre d'un programme de regroupement qui doit leur permettre d'être plus efficaces, selon le président de la nouvelle compagnie, M. Roger Gagnon. L'entreprise désormais connue sous le nom de Gagnon, Chabot, Labrecque et associés inc. s'est également joint au groupe IMS du Canada. Cette association avec les courtiers membres du groupe permettra à l'entreprise de compter sur un pouvoir d'achat très important et de profiter de l'expérience de plus de 1.500 courtiers répartis à travers l'Amérique du Nord. L'affiliation permet de plus aux courtiers membres, de bénéficier d'un service de formation permanent.

Grève "au moment opportun" aux Industries Valcartier

par J.-Jacques SAMSON

Les employés syndiqués des Industries Valcartier ont massivement rejeté hier, au scrutin secret, les dernières offres patronales pour le renouvellement de leur contrat collectif et donné le mandat à leur comité de négociations de déclencher la grève au moment jugé opportun.

Les offres patronales ont été rejetées par 99 pour 100 des 555 travailleurs présents à l'assemblée, sur les

850 qu'emploient les Industries Valcartier. La grève est endossée par 92 pour 100 des travailleurs.

Le comité de négociations jugera du "moment opportun" pour ordonner un arrêt de travail à la suite de la rencontre de négociations prévue pour mardi prochain, a expliqué hier au SOLEIL le porte-parole du Syndicat des métaux des Industries Valcartier, M. Jean-Eude Simard. Le droit à la grève légale est acquis depuis le 12 mars. Le contrat collectif est expiré depuis le 31 janvier.

Le comité de négociations avait qualifié les offres patronales mercredi de "ridicules et d'inacceptables" et il en recommandait le rejet aux travailleurs syndiqués. M. Simard évalue les augmentations salariales proposées pour la première année du contrat collectif, "\$0.10 l'heure et quelques poussières". Le salaire moyen actuel aux Industries Valcartier est de \$5.47 l'heure.

Menaces de fermeture

Les Industries Valcartier ont ac-

quis il y a quelques années la division des munitions sportives de la Canadian Industry Limited (CIL). 400 travailleurs y oeuvrent. M. Simard reproche à la compagnie d'entretenir des craintes de fermeture de cette division parmi les travailleurs durant la période de négociations pour conclure un contrat collectif à rabais.

Quant à la division des munitions militaires, les Industries Valcartier ont des contrats fermes pour au moins trois ans encore.

Centre d'interprétation

La Société du patrimoine préfère un édifice neuf à une maison historique

par Paul-Henri DROUIN

du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La Société du patrimoine des Beaucerons préfère la construction d'un édifice neuf, plutôt que de récupérer un bâtiment à caractère historique, afin d'y loger un centre d'interprétation, du côté de la frontière américaine.

C'est ce qu'a fait savoir, cette semaine, au SOLEIL, Me J.-Claude Morin, président de la Société du patrimoine des Beaucerons, suite à une visite de l'architecte Jean-Gilles Nadeau, responsable de la construc-

tion de cette future maison touristique.

"Ce choix, a déclaré Me Morin, est motivé par des raisons d'éthique, d'économie et de culture qui président aux agissements de notre société, car il semble qu'il faille présenter la Beauce et le Québec avec ce qu'il y a de plus dynamique et de plus moderne."

Selon le président de la Société du patrimoine des Beaucerons, "l'architecture contemporaine de qualité représentative de ce qui se fait de mieux, refléterait davantage une image dynamique du Québec et de la bouillante Beauce".

"Cette solution nous semble aussi préférable, a ajouté Me Morin, parce qu'elle contribue à diversifier et à enrichir le patrimoine que nous constituons aujourd'hui pour l'avenir."

"Elle est aussi préférable, a-t-il dit, parce que nous souhaiterions voir tout cet argent investi pour la conservation de plusieurs bâtiments au lieu de le voir utilisé à la consolidation d'un seul bâtiment, et aussi parce que la transplantation d'un bâtiment déjà construit et intégré au paysage beauceron nous semble préjudiciable à la conservation sur place du patrimoine architectural."

Me J.-Claude Morin a été jusqu'à dire "que l'utilisation d'un bâtiment ancien, transplanté sans son environnement traditionnel, entraînerait à celles du coûteux parc des Braves, à Drummondville".

"De plus, a déclaré Me Morin, une maison traditionnelle supporterait difficilement les fonctions d'un centre d'interprétation, d'un service d'informations touristiques, des services au public et au personnel, les contingences architecturales, les dimensions et les accès à un tel bâtiment exigent qu'il soit avant tout fonctionnel."

Rénaud Mercier:

Les Bois-Francs n'attendent pas la venue d'étrangers pour se développer

par Fortunat MARCOUX

VICTORVILLE — La région des Bois-Francs n'est pas en perte de vitesse. Si elle appartient à la région administrative n° 4 de la Mauricie, cela ne veut pas dire que son développement socio-économique suit la même courbe que celle des régions de Trois-Rivières, de Shawinigan ou même de Drummondville.

M. Rénaud Mercier, directeur de la Corporation de développement économique des Bois-Francs, a apporté cette précision au cours d'une session d'information tenue à Victoriaville et laquelle regroupait les agents économiques de la région ainsi que des représentants du ministère fédéral de l'Expansion économique régionale.

M. Mercier a fait cette intervention afin de clarifier certains faits suite à la publication en février dernier d'un document de travail intitulé "La situation socio-économique et les possibilités de développement de la région administrative de la Mauricie-Bois-Francs". L'étude faisait état de la stagnation de l'économie.

Il est inconcevable qu'on mette dans le même sac les Bois-Francs et la Mauricie, alors qu'à plusieurs points de vue ces régions doivent être différenciées. Contrairement à la Mauricie, les Bois-Francs se développent grâce au dynamisme régional. Elles n'ont pas attendu et n'attendent pas la venue de gens de l'extérieur pour développer leur économie", a dit M. Mercier.

Des faits

Le directeur du CDE des Bois-Francs a déclaré que la région de Victoriaville est la plus industrialisée au Québec à cause du secteur manufacturier qui regroupe 33 pour 100 des emplois. Statistiques à l'appui, il a démontré que la région des Bois-Francs se classait en 1974, par rapport aux autres régions du Québec, au 23e rang pour la population, en 7e place pour le nombre d'entreprises manufacturières (excluant Montréal et Québec), au 14e rang pour les expéditions manufacturières (Montréal et Québec exclus), en 4e place pour le nombre d'entreprises manufacturières per ca-

pta, et au 5e rang pour le nombre d'emplois manufacturiers per capita.

Il a rappelé que \$12.5 millions furent investis en 1978 dans les trois villes d'Arthabaska, de Victoriaville, et de Warwick. Ces investissements qui ont impliqué 21 entreprises, ont créé plus de 300 emplois. Selon lui, 1979 s'annonce encore plus encourageante. Si la région 04 est stagnante, ce n'est certainement pas le cas pour les Bois-Francs", a-t-il noté.

M. Mercier a signalé que les effets désastreux occasionnés par la fermeture du complexe Victoriaville Furniture ont été compensés par le dynamisme local qui a entraîné la création de 250 emplois plus stables, notamment lors de l'implantation des Industries Victoriaville, de Vic Design, et de Effco.


Il a reconnu que le salaire hebdomadaire moyen de l'industrie régionale est inférieur à celui du Québec "mais, s'est-il empressé d'ajouter, supérieur à celui d'un grand nombre de villes manufacturières comparables comme Granby, Saint-Hyacinthe, et Sherbrooke."

D'autre part, le revenu familial dans les Bois-Francs est l'un des plus élevés au Québec à cause du grand nombre de femmes qui sont sur le marché du travail, cependant que le coût de vie est moindre que celui de Montréal ou Québec où les salaires sont plus élevés.


M. Mercier est optimiste face à l'avenir surtout à cause d'une certaine diversification des investissements industriels. Les secteurs traditionnels comme le vêtement, le bois, et le meuble ont diminué en importance au profit des secteurs de l'alimentation, des boissons, des produits métalliques, et de la machinerie.

Autre fait significatif, selon M. Mercier, est que 90 pour cent des entreprises de la région appartiennent à des gens des Bois-Francs qui, en étant plus impliqués dans le milieu que les sociétés multinationales, investissent les profits dans l'économie régionale.


"Le dynamisme des Bois-Francs est peu connu hors de nos frontières mais cet état de chose va changer. C'est une priorité pour nous", de conclure le directeur du CDE.




Ville de Val-Bélair



Ville de Val-Bélair



Ville de Val-Bélair



Ville de Val-Bélair

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE EDMOND
PROJET NO: 79-1001
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandés par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT, GREFFIER, VILLE DE VAL-BÉLAIR, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
AVENUE DE L'EGLISE SUD
PROJET NO: 79-1000
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT, GREFFIER, VILLE DE VAL-BÉLAIR, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUES CHAMPDRE, CARTIER, CHAUVIN, COLOMBO ET CALAIS
PROJET NO: 79-1006
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau des Services Techniques de la Ville de Val-Bélair, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, VAL-BÉLAIR, QUÉBEC.

Un dépôt de vingt-cinq (\$25) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les dix (10) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT, GREFFIER, VILLE DE VAL-BÉLAIR, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD

COMTE DE CHAUVEAU
EGOUT PLUVIAL ET VOIRIE
RUE ESPLANADE
PROJET NO: 1907-79-14
APPEL D'OFFRES

Des soumissions pour un projet d'égout pluvial et de voirie sont demandées par la Ville de Val-Bélair. Les documents de soumission pourront être obtenus à compter du 22 juin 1979, en s'adressant au bureau du Consultant, LOUIS-PHILIPPE COUTURE & ASSOCIES, 1380, BOULEVARD ST-CYRILLE OUEST, QUÉBEC.

Un dépôt de cinquante (\$50) est exigé pour obtenir les documents de soumission. Ce montant sera remboursé si l'Entrepreneur qui a fait le dépôt présente une soumission et si ces mêmes documents sont retournés en bon état dans les vingt (20) jours suivant l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de la soumission, fait à l'ordre de la VILLE DE VAL-BÉLAIR ou d'un cautionnement de soumission du même montant, valide pour au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être également accompagnée d'une lettre d'intention signée par un assureur reconnu attestant que le soumissionnaire, si la soumission est acceptée, obtiendra un cautionnement d'exécution d'une valeur égale à 50% du montant de sa soumission, un cautionnement concernant le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux d'une valeur identique et une garantie d'entretien pour une période de deux (2) ans égale à au moins 10% du montant de la soumission.

Les soumissions devront être livrées avant 15:00 hres, heure avancée de l'est, jeudi, le 12 juillet 1979, au bureau du gérant, 1005, AVENUE DE L'EGLISE NORD, à VAL-BÉLAIR.

Les soumissions seront ouvertes le même jour à 15:00 hres, heure avancée de l'est, au bureau du gérant. La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées.

Donné à la Ville de Val-Bélair, le 15 juin 1979.

SERGE MAINGUY, AVOCAT, GREFFIER, VILLE DE VAL-BÉLAIR, 1105, AVENUE DE L'EGLISE NORD

RILL

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Début de la construction d'un HLM, à Lévis



par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

Longue discussion

LEVIS — Le vieux centre-ville de Lévis, dans le secteur de la côte du Passage et de l'avenue Bégin, prendra une toute autre allure, dans les prochains mois, alors que sera érigé un HLM de six étages et comprenant 82 logements pour personnes âgées.

Le début de la construction a été inauguré officiellement, mercredi soir de cette semaine, par le député de Lévis à l'Assemblée nationale, M. Jean Garon, en présence de représentants du conseil de ville de Lévis, de la Société d'habitation du Québec (SHQ), de l'Office municipal d'habitation et de l'entrepreneur général.

L'immeuble sera utilisable dans un an environ. Le contrat de construction avec l'entrepreneur général 'Jardins Mérici Inc', de Québec, est au montant de \$2,107,424; mais le coût total du projet mis en oeuvre par la SHQ est établi à \$2,652,200.

M. Garon a rappelé que pour une telle réalisation, la SHQ emprunte 90 pour 100 du montant à la Société centrale d'hypothèques et de logement, tandis que l'autre partie du budget provient directement du ministère des Finances du Québec. Les déficits éventuels d'exploitation seront financés à 10 pour 100 par la corporation municipale, à 40 pour 100 par la SHQ et à 50 pour 100 par la SCHL.

Cette mise en chantier fait suite à une longue discussion, car l'immeuble, projeté depuis déjà quelques années, privera des établissements commerciaux et de nombreux travailleurs de ce secteur d'environ 50 espaces de stationnement d'automobiles.

L'imposant édifice sera érigé un peu en retrait de la côte du Passage et de l'avenue Bégin, juste en face de la rue Saint-Louis.

L'année dernière, le conseil de ville avait accepté une résolution de déguerpissement mettant fin prématurément à un bail emphytéotique qui avait été conclu, en 1970, avec cinq propriétaires. Les établissements de ce secteur se retrouvent donc avec un manque d'espaces de stationnement affectant peut-être plus particulièrement leurs employés.

Les autorités municipales étaient pressées par ailleurs de fournir l'emplacement pour ce projet qui risquait autrement d'être abandonné, selon la version de la ville.

La ville de Lévis compte déjà un bon nombre de logements subventionnés, mais elle enregistre encore une forte demande pour ce genre d'habitation. Un porte-parole de l'Office municipal d'habitation a révélé, par exemple, qu'il y a actuellement plus de 200 demandes pour les 82 logements dont la construction a été malheureusement retardée.

Devant plusieurs invités, le député de Lévis, M. Jean Garon, a regardé les plans du futur HLM au centre-ville de Lévis.

Centre culturel et sportif, symbole de participation

par Gilles PEPIN

SAINTE-CHARLES — L'érection d'un centre socio-culturel et sportif, devant coûter quelque \$592,000, sera bientôt complétée à Saint-Charles-de-Bellechasse. Il constituera un véritable symbole de la participation populaire, puisqu'il est réalisé par un organisme de loisirs, qui a déjà recueilli auprès des citoyens une grosse partie de l'argent nécessaire au financement.

Le groupe de citoyens qui a pris une telle initiative, le Charolais champêtre Inc., oeuvre depuis neuf ans dans l'organisation d'un festival annuel. Ces fêtes champêtres ont déjà procuré en effet considérablement d'argent pour les loisirs dans la municipalité, en plus de constituer un fonds destiné précisément à la construction d'un centre sportif.

La construction a débuté à la fin d'avril dernier. Le gros bâtiment de 110 pieds par 250 pieds, sera terminé de l'extérieur quand se déroulera le 9e Festival du charolais champêtre, les 7 et 8 juillet prochain.

Les citoyens le contemplant déjà fièrement, avec raison, puisque, contrairement à ce qui se voit dans beaucoup d'autres municipalités, ce centre sportif et culturel offrira énormément de services et, ce qui est étonnant, il ne représentera pas une grosse dette.

Le Charolais champêtre Inc. a fourni une somme de \$100,000, à laquelle s'est ajouté un montant de \$366,000, fruit d'une souscription populaire qui a eu lieu au printemps dernier. A cela doit encore s'ajouter, bientôt, une subvention du Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Peu d'organismes ont réussi un pareil financement.

Des services

Le centre socio-culturel et sportif est érigé sur un terrain qui est loué de la municipalité au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 15 ans. A l'échéance du bail, l'immeuble

deviendra la propriété de la corporation municipale.

L'édifice est construit par l'entrepreneur Bérubé Construction, de Saint-Jean-Christophe, juste à côté de l'église et des écoles; ce qui signifie que cet aménagement viendra compléter des services déjà existants. La somme de \$592,000 inclut les coûts des professionnels, de l'équipement, du chauffage et de la ventilation, etc...

Au rez-de-chaussée, on y trouvera une patinoire de 85' par 200', qui sera entourée de gradins où seront installés 500 sièges; on y verra aussi un bureau du gérant, une salle de réunions, une clinique de premiers soins, un restaurant, d'autres locaux pour l'équipement, la machine à glace, quatre chambres de joueurs, etc...

Il y aura un étage mesurant 45' sur 110', où sera aménagée une salle polyvalente qui servira aussi de gymnase; seront également ajoutés sur l'étage deux bureaux, des espaces de rangement, des salles de conditionnement physique, un vestiaire, une baie vitrée donnant sur la patinoire, etc...

Une autre fête champêtre

Le 9e charolais champêtre sera inauguré à 18h45, le samedi 7 juillet, par un défilé de chars allégoriques et de majorettes. Sur le terrain entourant le nouveau centre des loisirs, il y aura des jeux mécaniques, divers kiosques, des danses populaires ainsi qu'un concours régional de souque à la corde et un gala de lutte professionnelle.

Le traditionnel repas au steak de

boeuf charolais, cuit sur charbon de bois, sera servi dimanche à compter de 16h. Mais durant les deux jours du festival, les visiteurs pourront aussi déguster le charolais sous la forme de gros hamburgers; ils pourront égale-

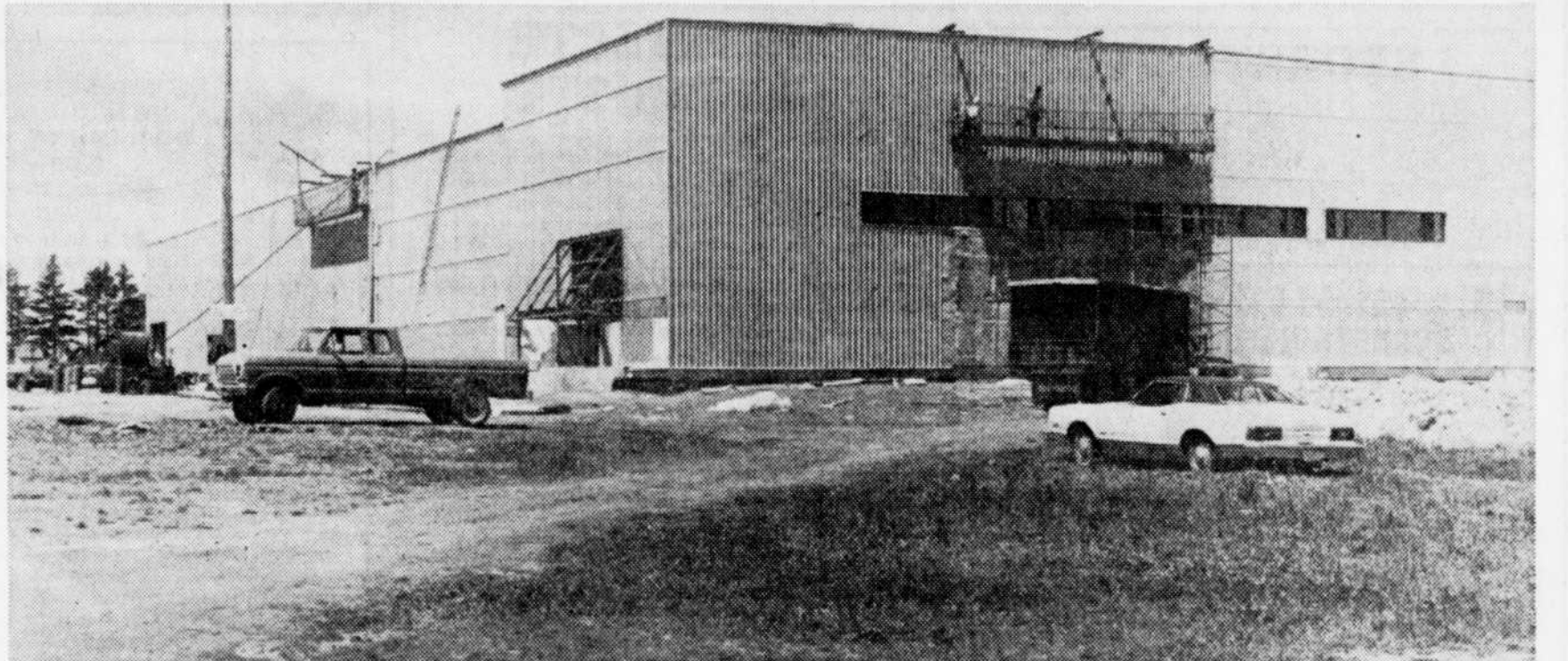
ment manger du blé d'Inde et déguster des fraises et des produits de l'érable.

Pendant toute la journée de dimanche, il y aura des compétitions et spectacles variés, notamment avec la

participation d'une quarantaine de gigueurs et violoneux, un rodeo de cochons, un trichon, de la sculpture, des concours de brouettes et de souque à la corde avec des véhicules à quatre roues motrices. Des prix seront

décernés en soirée et le festival se terminera dans la danse.

A Saint-Charles-de-Bellechasse on sait s'amuser en plus de savoir s'organiser.



Le Soleil, Gilles Pepin

Un centre culturel et sportif qui contiendra une patinoire de 85 pieds par 200 pieds, ainsi qu'un gymnase et beaucoup d'autres locaux, à Saint-Charles de Bellechasse.

avis légaux

COMMISSION SCOLAIRE L'ISLET-SUD AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné, qu'à une session régulière des Commissaires d'école pour la municipalité scolaire de L'Islet-Sud dans le comté de L'Islet, P.Q., tenue au Centre Administratif, Ecole St-Joseph, St-Pamphile, c/é L'Islet, P.Q., le 11 juin 1979, il a été résolu que:

Les Commissaires d'école de la Commission scolaire L'Islet-Sud s'obligent à contracter un emprunt maximal de \$51,597 en monnaie ayant cours légal au Canada, à un taux d'intérêt ne dépassant pas 10% l'an, et à réaliser le dit emprunt au moyen d'obligations, pour financer les dépenses d'immobilisation 1979-80.

Dans les quinze jours qui suivront la publication de cet avis, tout contribuable intéressé pourra prendre connaissance du texte intégral de la résolution d'emprunt au bureau de la Commission scolaire L'Islet-Sud, rue du Collège, St-Pamphile, c/é L'Islet, P.Q.

Claude Ouellet, Dir. gén.,
Commission scolaire L'Islet-Sud,
St-Pamphile, c/é L'Islet, P.Q.

Donné à St-Pamphile le 18e jour de juin 1979.

2e publication COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE QUEBEC PERMIS No: Q 000407 T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE 100, rue Racine est Chicoutimi, Québec G7H 1R1

AVIS requérante

PRENEZ AVIS que T.E.S.I. SAGUENAY (1974) LTEE s'adressera à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant, savoir: Permis saisonnier - catégorie économique

Service: Transport des membres du corps de tambours et clairons 'Les Métropolitains de Chicoutimi Inc.' de Chicoutimi à Jonquières, Québec, Verdun, Dolbeau, Frontières États-Unis, Charlebourg, Mistassini, Terrebonne, Lachute et LaTuque et Grand-Mère suivant la cédule déposée au dossier de la commission.

Durée: Du 29 juin au 2 septembre 1979. Toute personne intéressée peut s'opposer à la présente demande en s'adressant à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours de la troisième publication de cet avis.

QUEBEC, ce 21 juin 1979. BHERER, BERNIER, COTE, OUELLET, HOULE, CANTIN & POLIQUIN, avocats 580, rue Grande-Allée est Suite 140 Québec G1R 2K3 Procureurs de la requérante (N/dossier: 4-79-0386)

Un week-end de rêve pour \$28.50 par personne. Et gratuit pour les enfants.

Notre forfait de \$28.50 par personne comprend le logement en chambre double pour 3 jours et 2 nuits. Il n'y a aucun supplément pour les enfants qui partagent la chambre de leurs parents, peu importe leur âge. Le stationnement et le service de navette entre l'aéroport et l'hôtel sont également gratuits. Vous avez à votre disposition une piscine chauffée à l'année, un club de santé muni de toutes les installations nécessaires et une chambre luxueuse avec téléviseur couleur, cinéma en circuit fermé et bar-réfrigérateur libre-service. Et pour seulement \$46.50 par personne, logement en chambre double, vous avez droit en plus à certains repas, dont notre délicieux brunch du dimanche.



Montréal Aéroport

Notre nom dit tout.

Pour de plus amples renseignements ou pour réserver, communiquez avec votre agent de voyage, n'importe quel hôtel Hilton ou du CN, ou encore avec le service de réservations Hilton. Offre assujettie à la disponibilité des chambres.



FLORSHEIM

vous invite
DES DEMAIN
à sa

VENTE SEMI-ANNUELLE

des réductions de

20% à 50%

FLORSHEIM

Place Québec, 523-4711
Place Laurier, 658-8845